



KPMG AUDIT EST
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schilligheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Telephone +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet www.kpmg.fr

Conseil National des Professions de l'Automobile - CNPA

*Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2016

Conseil National des Professions de l'Automobile - CNPA

50 rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes

Reference : TMJS

KPMG Audit Est
société française membre du réseau KPMG
constituée de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, un membre de l'organisme

Société par actions simplifiée
inscrite à la Cour d'appel de Paris
des Commissaires aux Comptes
de Caen

Société
KPMG Audit Est
Espace Européen de l'Entreprise
9 Avenue de l'Europe
CS 50033 Schilligheim
67013 Strasbourg Cedex
Capital : 200 000 €
Code AFE 02002
N° 902 896 R.C.S. Strasbourg
NVA Union Européenne
FR26 8428 024 90



KPMG AUDIT EST
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet www.kpmg.fr

Conseil National des Professions de l'Automobile - CNPA

Siège social : 50 rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conférence générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Conseil National des Professions de l'Automobile - CNPA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil national. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier national et dans les documents adressés aux membres du syndicat sur la situation financière et les comptes annuels.

Metz, le 13 juin 2017

KPMG Audit Est



Sandrine Demesse
Associée

CHARGES	2016	2015	Variation	PRODUITS	2016	2015	Variation
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	18 998 229	18 425 701	572 527	PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 643 063	16 510 926	132 137
Achats	479 686	362 716	116 970	Cotisations	10 633 916	10 359 802	274 114
Autres Achats et Charges Externes	4 156 689	3 705 007	451 682	Produits des Activités Annexes	2 231 139	2 196 972	34 167
Autres Services Extérieurs	3 471 291	3 771 660	-300 369	Subventions	454 924	495 450	-40 525
Impôts et Taxes	959 212	977 560	-18 349	Financement du Paritarisme	2 939 215	2 790 243	148 972
Charges de Personnel	9 602 646	9 195 982	406 664	Autres Produits	150 132	268 511	-118 378
Autres Charges	8 272	24 163	-15 891	Transferts de Charges	23 859	81 311	-57 452
Dotations Amortissements & Provisions	320 434	388 614	-68 180	Reprises Amortissements & Provisions	209 876	318 638	-108 762
CHARGES FINANCIERES (II)	37 526	47	37 479	PRODUITS FINANCIERS (II)	286 565	772 123	-485 558
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	774 065	310 916	463 148	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	3 536 220	498 050	3 038 170
IMPOTS S/LES SOCIETES (IV)	24 596	25 687	-1 091				
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	19 834 415	18 762 352	1 072 063	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	20 465 848	17 781 099	2 684 749
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice)	631 433		631 433	RESULTAT DE L'EXERCICE (Perte)		981 253	-981 253
TOTAL	20 465 848	18 762 352	1 703 496	TOTAL	20 465 848	18 762 352	1 703 496

	ACTIF	Brut	Amts / Prov.	Net 16	Net 15	PASSIF	2016	2015
IMMOBILISATIONS						CAPITAL ET RESERVES		
Immobilisations incorporelles		738 089	467 966	270 123	256 499	Dotations et résultats antérieurs	25 480 794	26 462 047
Immobilisations Corporelles		4 355 561	2 984 993	1 370 568	1 425 915	Boni de Fusion	26 488 437	27 443 916
Immobilisations en cours						Prime de Fusion	141 042	141 042
						Autres Réserves	-1 148 685	-1 122 911
Participations et créances rattachées		7 413 185	10 000	7 403 185	7 406 001	RESULTAT DE L'EXERCICE	631 433	-981 253
Immobilisations financières		750 072		750 072	1 179 640	TOTAL ACTIF NET	26 112 227	25 480 794
Titres immobilisés		226 525		226 525	683 910	PROVISIONS		
Prêts		502 601		502 601	474 789	Pour risques et charges	870 497	1 036 159
Dépôts et cautionnements		15 565		15 565	15 565	Autres provisions	206 054	231 157
Autres créances immobilisées		5 381		5 381	5 376		664 443	805 002
TOTAL IMMOBILISATIONS		13 256 908	3 462 959	9 793 949	10 268 055	DETTES A LONG TERME	45 203	2 305
STOCK ET EN-COURS		26 972		26 972	21 402	Emprunts auprès des banques	42 898	
CREANCES A COURT TERME		2 010 448	6 297	2 004 151	2 346 655	Emprunts auprès d'autres organismes	2 305	2 305
dont Produits à recevoir		1 463 053		1 463 053	1 683 952	Dépôt et cautionnement reçu		
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS		189 948		189 948	108 072	ACOMPTESSUR TRAVAUX EN-COURS		
TRESORERIE		17 989 313	0	17 989 313	16 784 300	DETTES A COURT TERME	3 134 336	3 200 333
Valeurs de placement		4 372 455	0	4 372 455	6 398 689	Tiers	827 377	965 703
Banques et établissements bancaires		13 612 566		13 612 566	10 382 800	Dettes fiscales et sociales	2 160 956	2 191 991
Caisse		4 292		4 292	2 811	Autres débiteurs, créditeurs divers	20 189	7 816
						Charges à payer	125 814	34 823
						Etat charges à payer		
COMPTES DE REGULARISATION		159 631		159 631	195 752	TRESORERIE		
Charges payées d'avance		159 631		159 631	195 752	Banques et établissements bancaires	1 700	4 645
						COMPTES DE REGULARISATION	1 700	4 645
						Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF		33 633 219	3 469 256	30 163 963	29 724 236	TOTAL PASSIF	30 163 963	29 724 236

Sommaire

1. Généralités	3
1.1. Organisation du CNPA.....	3
1.2. Evénements significatifs de l'exercice	3
1.3. Evénements postérieurs à la clôture	4
1.4. Variation du périmètre d'intégration	4
2. Principes – Règles et méthodes comptables	4
3. Notes sur le bilan	5
3.1. Etat des immobilisations.....	5
3.2. Etats des amortissements et provisions	6
3.3. Etat des échéances des créances.....	6
3.4. Détail des produits à recevoir	7
3.5. Valeurs mobilières de placement	7
3.6. Comptes de régularisation.....	8
3.7. Fonds propres	8
3.8. Provisions pour risques et charges	8
3.9. Etat des échéances des dettes.....	9
3.10. Etat des charges à payer	10
4. Notes sur le compte de résultat	11
4.1. Produits d'exploitation.....	11
4.2. Transferts de charges.....	11
4.3. Résultat financier	11
4.4. Résultat exceptionnel	12
4.5. Impôts sur les sociétés.....	12
4.6. Informations comparatives relatives aux territoires	13
4.7. Comptabilisation, présentation du CICE	13
5. Autres informations	14
5.1. Participations	14
5.2. Engagements hors bilan.....	14
5.3. Effectif.....	15

5.4. Droit individuel à la formation.....	15
6. Informations spécifiques à l'activité de syndicat.....	16
6.1. Ressources	16
6.2. Contributions publiques de financement	16
6.3. Actions de solidarité	16
6.4. Contributions en nature.....	16
7. Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble	17

1. Généralités

Les informations qui suivent constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le total du bilan est de 30 163 963 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat bénéficiaire de 631 433 euros.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

1.1. Organisation du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile est un Syndicat Professionnel représentant les principaux métiers du Secteur de l'Automobile.

Au sein d'une même entité juridique, ce syndicat professionnel comprend une structure Nationale, une structure Nationale marchande, des structures régionales, enfin des secteurs départementaux répartis sur toute la France.

Les comptes annuels présentés regroupent les comptes de ces différentes structures.

1.2. Evénements significatifs de l'exercice

Un protocole de cession entre la société EFFIA et le Conseil National des Professions de l'Automobile relatif à l'acquisition de 5,07% du capital de la S.A.E.M.E.S a été signé à Paris le 10 novembre 2015.

Le 05 janvier 2016, la cession des trois mille cinq cent vingt (3 520) actions a été fixée au prix initial de neuf cent vingt deux euros et dix huit cents (922,18), soit trois millions deux cent quarante six mille soixante treize euros et soixante cents (3 246 073,60) et a dégagé une plus value de deux millions sept cent quatre vingt huit mille six cent quatre vingt neuf euros et cinq cents (2 788 689,05) après déduction de la valeur nette comptable de quatre cent cinquante sept mille trois cent quatre vingt quatre euros et cinquante cinq cents (457 384,55).

Il est prévu, à l'article 4.2 du protocole de cession, un complément de prix qui interviendra au deuxième anniversaire de la date de réalisation soit le 05 janvier 2018.

Malgré un résultat net bénéficiaire de six cent trente et un quatre cent trente trois euros (631 433), nous constatons une dégradation du résultat d'exploitation après retraitement des résultats exceptionnels des plus-values citées ci-dessus et une baisse des résultats financiers liée à la diminution des dividendes perçus et des produits de placements financiers.

Une AGE du 20 décembre 2016 a approuvé la fusion entre le CNPA et la Fédération Nationale du FNCRM en date d'effet au 31 décembre 2016 à minuit, conséquence d'une intégration comptable dans nos livres au 01/01/2017.

1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

1.4. Variation du périmètre d'intégration

Néant.

2. Principes – Règles et méthodes comptables

Le CNPA, en sa qualité de syndicat professionnel visé à l'article L.2132-2 du Code du travail, est tenu d'établir des comptes annuels selon les dispositions prévues par l'article L.2135-1 du Code du travail.

Les comptes ont été arrêtés en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux syndicats conformément au règlement n°99-01.

En fin d'exercice, les comptes réciproques entre les différentes structures internes du CNPA sont éliminés lorsque cela est possible.

Les comptes du CNPA sont établis dans le respect des principes de prudence, d'indépendance et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation prévues suivantes :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels : 1 an.

Immobilisations corporelles :

Agencements installations : 5 à 10 ans.

Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans.

Matériel informatique : 3 à 5 ans.

Matériel de transport : 5 ans.

3. Notes sur le bilan

3.1. Etat des immobilisations

	DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	FIN D'EXERCICE
Immobilisations Incorporelles	649 351	88 738	0	738 089
Immobilisations Corporelles	4 300 913	145 476	90 827	4 355 561
Immobilisations financières	8 595 640	32 631	465 014	8 163 257
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL	13 545 904	266 845	555 841	13 256 908

3.2. *Etats des amortissements et provisions*

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	SORTIES DE L'ACTIF/REPRISE	FIN D'EXERCICE
Immobilisations Incorporelles	392 852	75 114	0	467 966
Immobilisations corporelles	2 874 998	201 475	91 480	2 984 993
Immobilisations Financières	10 000	0	0	10 000
TOTAL	3 277 850	276 589	91 480	3 462 959

3.3. *Etat des échéances des créances*

Créances	Montant brut	ECHEANCES		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an et moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	571 394	5 381	550 448	15 565
▪ Créances rattachées à des participations	47 847		47 847	
▪ Prêts	502 601		502 601	
▪ Dépôts et cautionnements	15 565			15 565
▪ Autres créances immobilisées	5 381	5 381		
<input type="checkbox"/>				
Créances de l'actif circulant	2 386 999	2 379 442	7 557	0
▪ Stock et en Cours	26 972	26 972		
▪ Créances Clients & Comptes rattachés	547 395	539 838	7 557	
▪ produits à Recevoir	1 463 053	1 463 053		
▪ Autres	189 948	189 948		
▪ Charges Constatées	159 631	159 631		
TOTAL	2 958 393	2 384 823	558 005	15 565

3.4. Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut au 31.12.2016
Subvention Agence de l'eau	75 000
MEDEF/UPA	123 200
Paritarisme 4ème trimestre 2016	648 698
Dividendes SCI Divers	280 000
CNAMTS	121 875
Divers	214 280
TOTAL	1 463 053

3.5. Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend les placements effectués tant par le Siège que par les Secteurs sous forme de sicav monétaires et partiellement en FCP, obligations et/ou actions.

Ces valeurs sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La méthode de valorisation retenue est celle du Premier Entré – Premier Sorti.

	Au 31.12.2016	
	Valeur brute	+/- value latente
Actions	94 806	1 605
Obligations	3 661 144	122 075
Autres	616 505	28 870
Total	4 372 455	152 551

3.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 160 K€ au 31/12/16, contre 196 K€ l'exercice passé.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 K€ au 31/12/16, contre 5 K€ l'exercice passé.

3.7. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres :

	31/12/2015	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/2016
Dotations et résultats antérieurs	27 443 916	- 955 479	0	0	26 488 437
Boni / Prime de fusion	141 042	0	0	0	141 042
Autres réserves	-1 122 911	- 25 774	0	0	-1 148 685
Résultat de l'exercice	-981 253	981 253	631 433	0	631 433
Situation nette	25 480 794	0	631 433	0	26 112 227

3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées des postes « provisions pour risques et charges » et « autres provisions ».

Elles sont composées de :

Provisions pour fonds de secours (*)	664 443
Autres provisions	206 054
TOTAL	870 497

(*) Le CNPA a constitué par le biais des cotisations versées un fonds de secours organisé statutairement en commission. Les secteurs versent proportionnellement au nombre de leurs cotisants et selon leur activité. Ces fonds servent à aider, sous forme de prêt ou de subvention, les cotisants face à un sinistre.

	Solde au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Reclassement de compte à compte	Solde au 31.12.2016
Provisions pour risques et charges	231 157	43 817	68 920	0	206 054
Autres provisions	805 002	0	140 559	0	664 443
TOTAL	1 036 159	43 817	209 479	0	870 497

3.9. Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant brut	ECHEANCES		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an et moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes financières	45 203	0	2 305	42 898
▪ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42 898	0		42 898
▪ Emprunts et dettes financières divers	2 305		2 305	
Autres dettes	3 134 336	3 134 336	0	0
▪ Tiers	827 377	827 377		
▪ Dettes fiscales et sociales	2 160 956	2 160 956		
▪ Autres débiteurs et créiteurs divers	20 189	20 189		
▪ Charges à payer	125 814	125 814		
TOTAL	3 179 539	3 134 336	2 305	42 898

3.10. Etat des charges à payer

Charges à payer	Montant brut au 31.12.2016
Charges à payer sur le personnel	723 550
Charges à payer sur organismes sociaux	456 301
Charges à payer Etat	1 849
Charges à payer divers	125 488
TOTAL	1 307 188

4. Notes sur le compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

	Montant brut au 31.12.2016	Montant brut au 31.12.2015
Cotisations	10 633 916	10 359 802
Prestations et activités annexes	2 231 139	2 196 972
Produits de gestion courante	150 132	268 511
TOTAL	13 015 187	12 825 285

	Montant brut au 31.12.2016	Montant brut au 31.12.2015
Paritarisme	2 939 215	2 790 243
Subventions publiques	454 924	495 450
TOTAL	3 394 139	3 285 693

4.2. Transferts de charges

L'ensemble des transferts de charges comptabilisés au 31/12/2016 pour un montant global de 24 K€ concerne uniquement des transferts de charges d'exploitation.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 249 K€ au 31 décembre 2016. Il est essentiellement composé :

- des revenus des titres de participation,
- des revenus des placements financiers.

4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2016 s'élève à 2 762 K€. Il est composé d'une cession immobilière de 3 036 K€, d'un don de l'association MOSELLANE pour un montant de 48 K€, d'écritures de soldes de reports à nouveaux anciens pour un montant de 77 K€ et des versements des aides du fonds de secours pour 194 K€.

4.5. Impôts sur les sociétés

Le CNPA comporte d'une part un secteur d'activité distincte fiscalisée et d'autre part paie de l'impôt sur ses revenus financiers pour la partie non fiscalisée.

L'impôt comptabilisé au titre de 2016 s'élève à 25 K€.

4.6. Informations comparatives relatives aux territoires

Informations comparatives relatives aux Territoires						
Nom du Territoire	Résultat		Trésorerie		Nombre d'adhérent	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Aquitaine	-42 270	6 532	206 511	240 354	592	565
Auvergne	-6 813	-17 208	166 658	176 139	368	339
Bourgogne /Franche-Comté	44 669	112 587	210 878	167 215	848	850
Bretagne	-26 186	1 312	448 733	411 310	1159	1033
Champagne Ardenne	-4 401	-24 005	159 223	161 812	485	476
Languedoc Roussillon	15 195	-17 902	256 601	228 842	737	650
Lorraine	-11 094	-65 302	550 616	635 139	740	683
Pays de la Loire	19 898	56 065	80 093	66 404	861	788
Midi Pyrénées	13 521	22 442	380 514	304 297	686	694
Hauts de France	48 641	123 788	566 004	601 449	850	812
Rhône Alpes	437 551	-61 206	527 354	711 743	1715	1630
Centre	13 925	-59 938	226 579	232 046	869	844
Ile de France	2 408 830	84 964	6 468 255	3 639 828	1707	1676
Limousin	-25 529	2 053	336 054	389 122	191	212
Normandie	-13 385	-50 062	497 892	382 812	855	851
PACA	-24 611	295 308	311 273	331 748	1066	960
Poitou Charentes	4 154	43 750	447 090	370 557	420	406
TOTAUX	2 852 095	453 178	11 840 331	9 050 819	14 149	13 469

Ces résultats comptables sont ceux obtenus dans la structure « secteurs » avant élimination des comptes réciproques.

4.7. Comptabilisation, présentation du CICE

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 4 K€.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan il a été imputé en moins du poste IS à payer en dettes sociales et fiscales pour 4 K€.

Ce produit correspond au crédit d'impôt a fait l'objet d'une demande de remboursement auprès des services fiscaux.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

- D'investissement

5. Autres informations

5.1. Participations

	% de détention	Valeur brute	Provision	Valeur nette
SCI MAISON DE L'AUTOMOBILE	99.9 %	6 936 415	0	6 936 415
SCI DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE DES PAYS DE LA LOIRE	99.5 %	143 904	0	143 904
CALIX	51.0 %	130 520	0	130 520
SCI C.A. 74	90.9 %	60 979	0	60 979
DIVERS		93 520	0	93 520
TOTAL		7 365 338	0	7 365 338

Une provision est constituée lorsque la quote-part de capitaux propres détenue est inférieure à la valeur brute des titres.

5.2. Engagements hors bilan

Les engagements de retraite sont externalisés auprès de l'IPSA. L'engagement au 31/12/2016 est totalement couvert.

Il n'y a pas d'engagements hors bilan significatifs au niveau du siège et des métiers.

Compte tenu du système d'information comptable existant au niveau des secteurs, l'information détaillée des engagements hors bilan des secteurs n'est pas disponible.

5.3. Effectif

Effectif	Au 31.12.2016
Cadres	86
ETAM	24
Employés	42
TOTAL	152

5.4. Droit individuel à la formation

Ce dispositif a été remplacé, au 1^{er} janvier 2015, par le CPF qui est maintenant géré par la caisse des dépôts et consignations.

6. Informations spécifiques à l'activité de syndicat

6.1. Ressources

Le décret du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, la certification et la publicité des comptes des organisations syndicales, prévoit que les organisations syndicales dont le montant des ressources annuelles est supérieur à 230.000€ sont tenues de nommer un commissaire aux comptes. « Sont pris en compte pour le calcul des ressources [...] le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduite de ce dernier, le montant des cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions, ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 du Code du travail. »

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	10 633 916
- Reversements de cotisations	0
+ Subventions reçues	3 394 140
+ Autres produits d'exploitation perçus	2 381 272
+ Produits financiers perçus	286 565
Total des ressources =	16 695 893

6.2. Contributions publiques de financement

Néant.

6.3. Actions de solidarité

Néant.

6.4. Contributions en nature

Néant.

7. Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

L'article L 2135-2 du Code de travail précise que « les syndicats professionnels et leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, sans entretenir avec elle de lien d'adhésion ou d'affiliation, sont tenus, dans des conditions déterminées par décret pris après avis du Conseil national de la comptabilité :

- a) Soit d'établir des comptes consolidés (méthode A) ;
- b) Soit de fournir en annexe à leur propre compte les comptes de ces personnes morales (méthode B), ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle. Dans ce cas, les comptes de ces personnes morales doivent avoir fait l'objet d'un contrôle légal. »

En application de ces dispositions, le CNPA a décidé d'appliquer la méthode B et a défini le périmètre d'ensemble en procédant de la manière suivante :

- Recensement des personnes morales contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce avec l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des secteurs du CNPA,
- Qualification de la nature du lien de contrôle (contrôle exclusif, influence notable, contrôle conjoint), notamment à travers l'examen des statuts des entités concernées,
- Identification le cas échéant des commissaires aux comptes en charge du contrôle légal,
- Obtention du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes et des états financiers, de manière à pouvoir les joindre à notre annexe sur les comptes agrégés du CNPA clos le 31 décembre 2015.

Les organismes paritaires (organismes dont la gestion est assurée également par les représentants des employeurs et des salariés), ne sont pas par définition contrôlés par une seule organisation syndicale. Ils n'entrent pas dans le périmètre d'ensemble du CNPA ainsi défini.

Toutefois conformément à l'avis n°2009-08 du Conseil national de la Comptabilité, nous indiquons en annexe la liste des organismes paritaires auxquels nous participons, à savoir :

- IRP AUTO,
- ANFA,
- GNFA,
- GARAC.

Le périmètre d'ensemble ainsi défini au 31 décembre 2016 est le suivant :

Secteur concerné	Entité juridique	Forme de contrôle	Commissaire aux comptes titulaire	Résultat Net	Situation Nette
74	SCI CA 74	Contrôle exclusif	KPMG SA	-3 252	44 528
49	SCI des professionnels de l'automobile des pays de la Loire	Contrôle exclusif	KPMG SA	-8 157	197 222
Siège	AFORPA	Contrôle exclusif	Auditeurs Associés Franciliens	-26 469	- 628 537
Siège	CALIX	Contrôle exclusif	SPCC	112 151	563 963
Siège	SCI Maison de l'automobile	Contrôle exclusif	AECD	430 527	8 541 833